

LOT 1

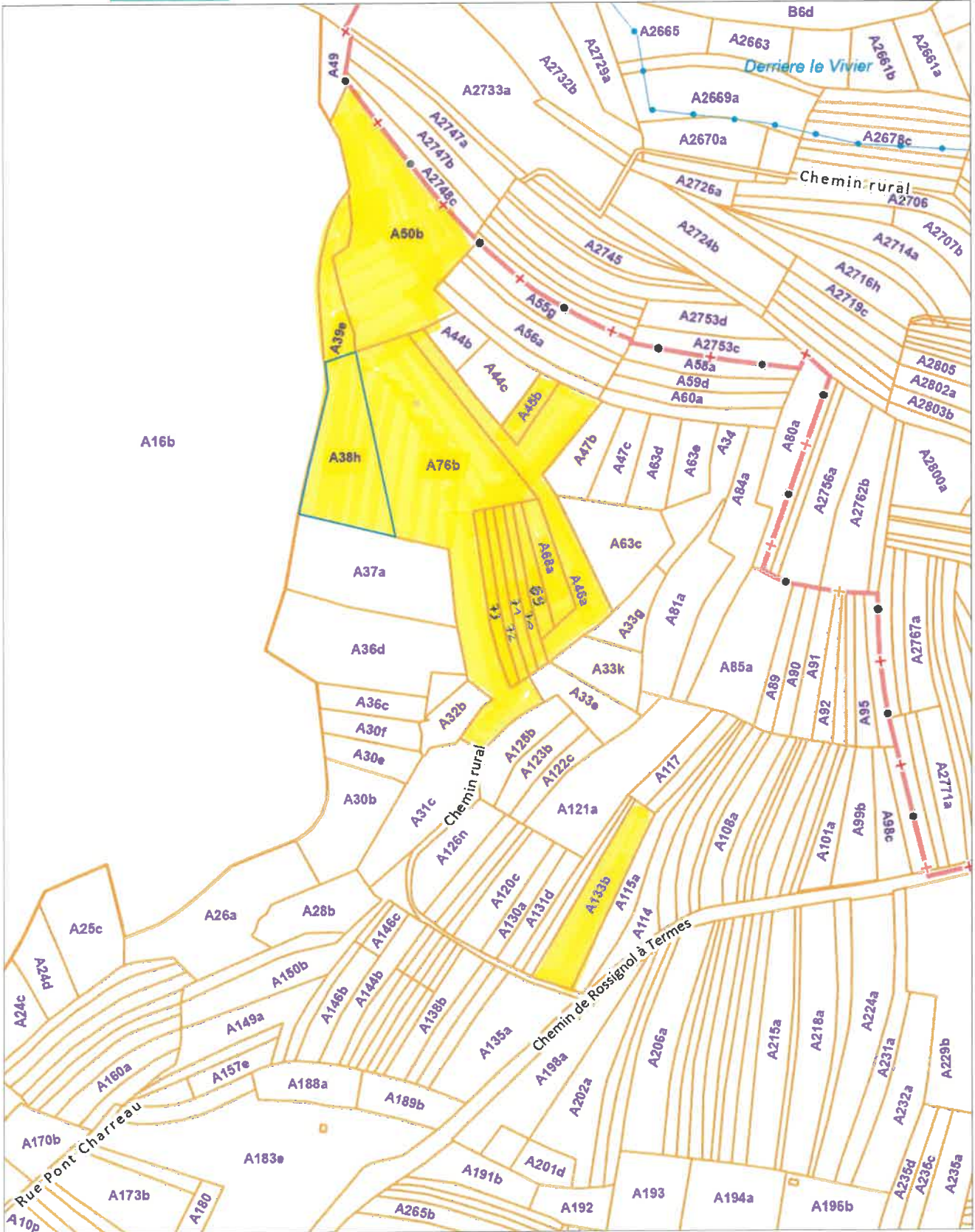
8ha 18a 90ca



Service Public Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral
Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:5000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Lot 2

36 a 60 ca



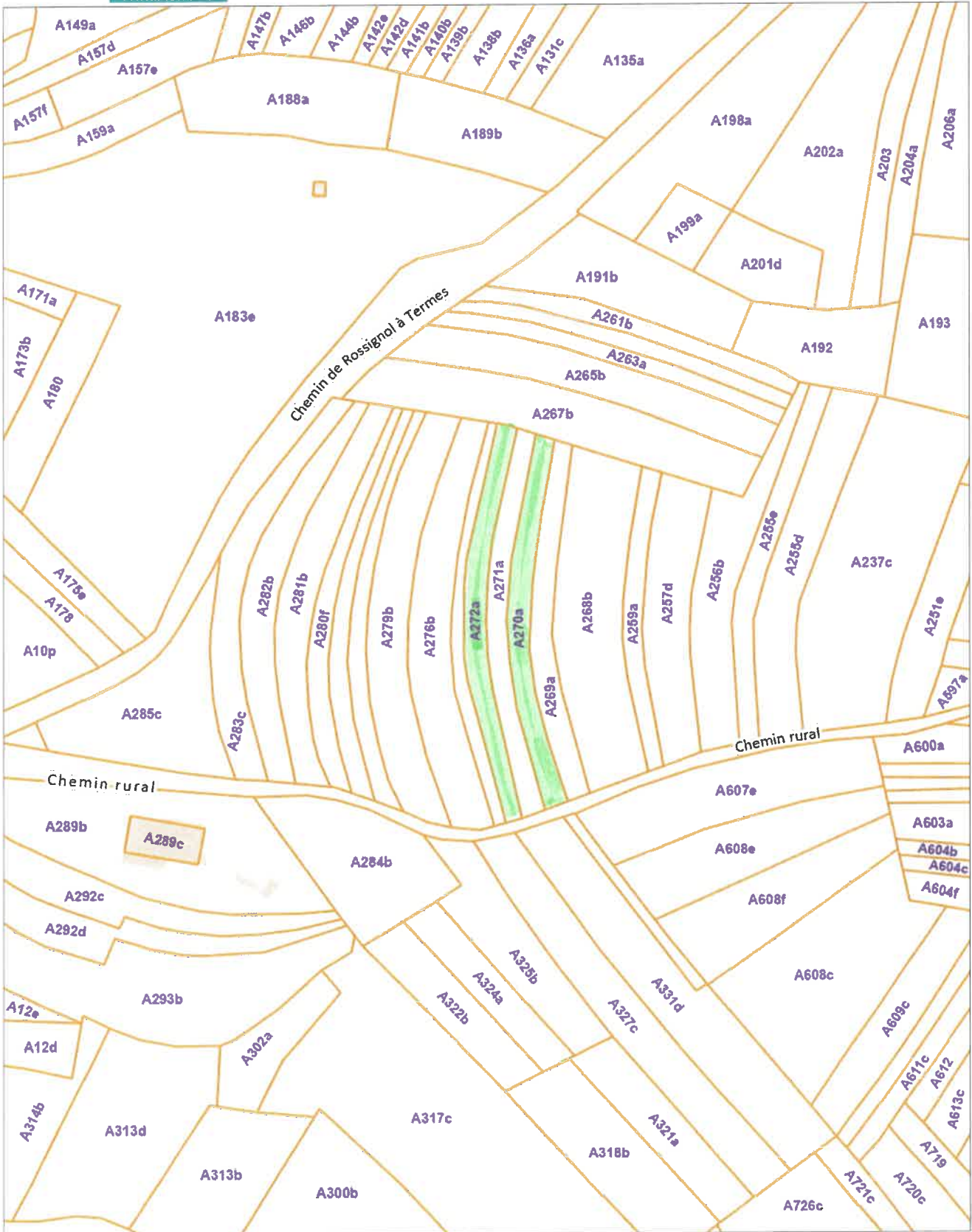
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



LOT 3

91 ares 10 ca

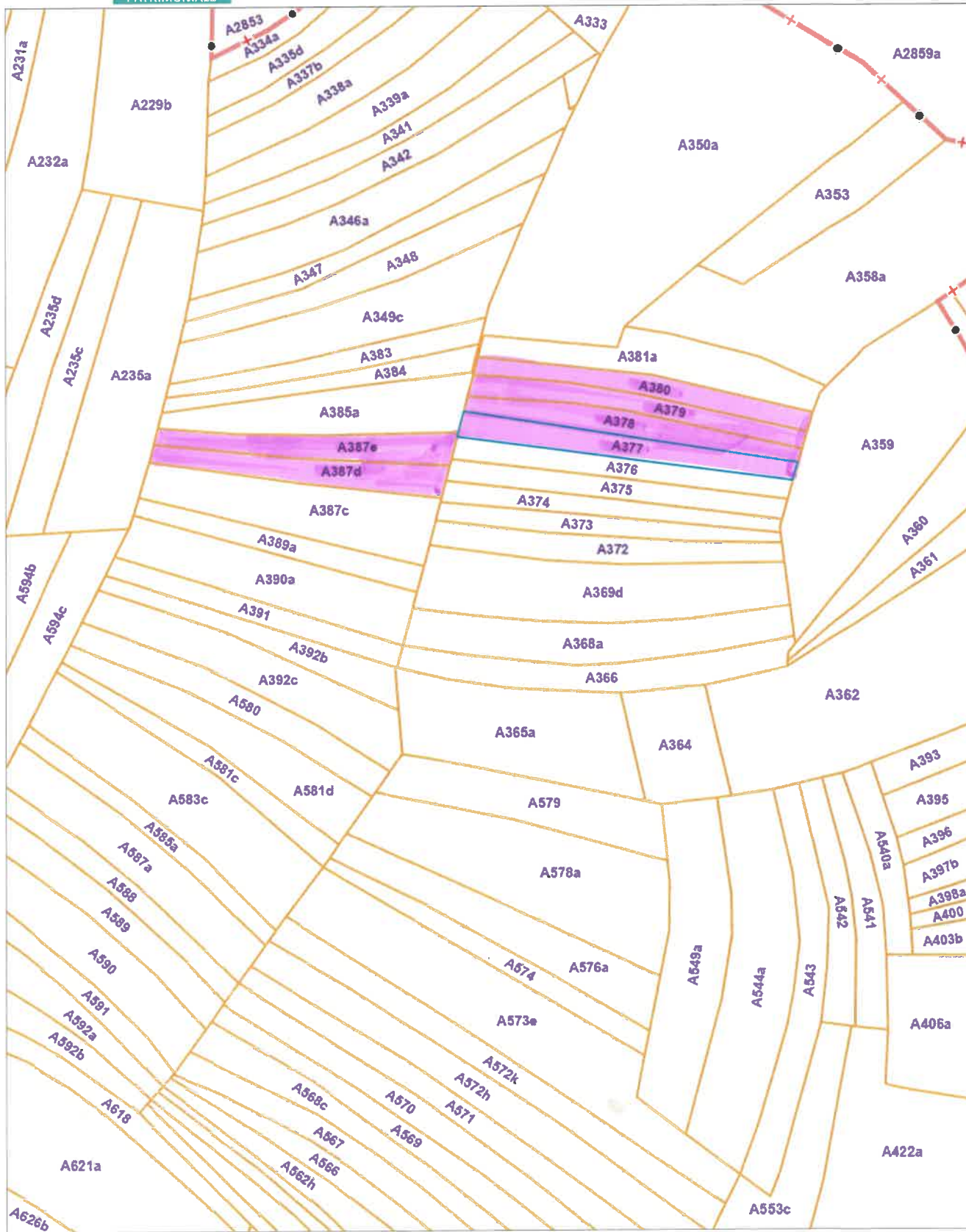


Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



LOT 4

2ha 85 ares 90ca



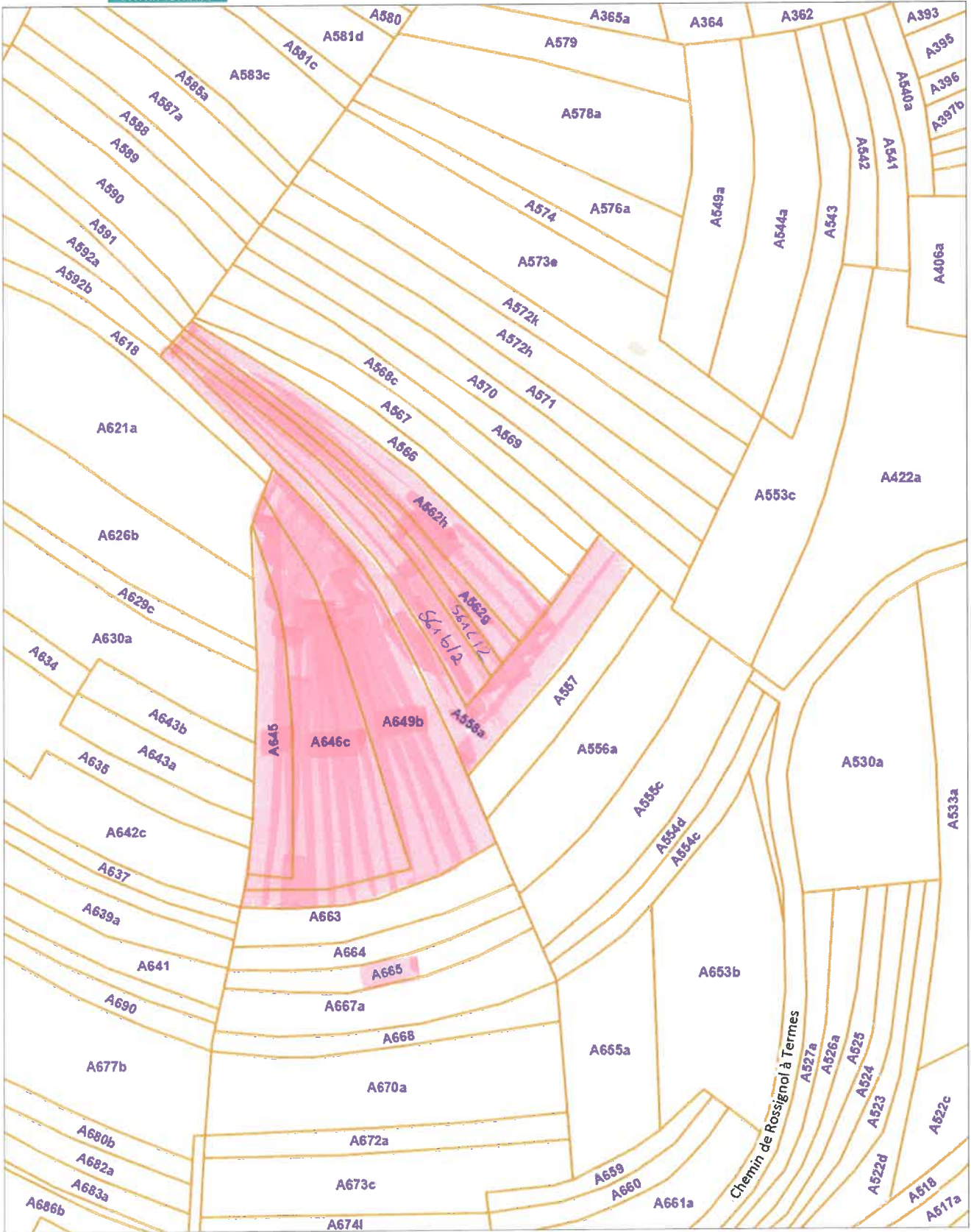
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





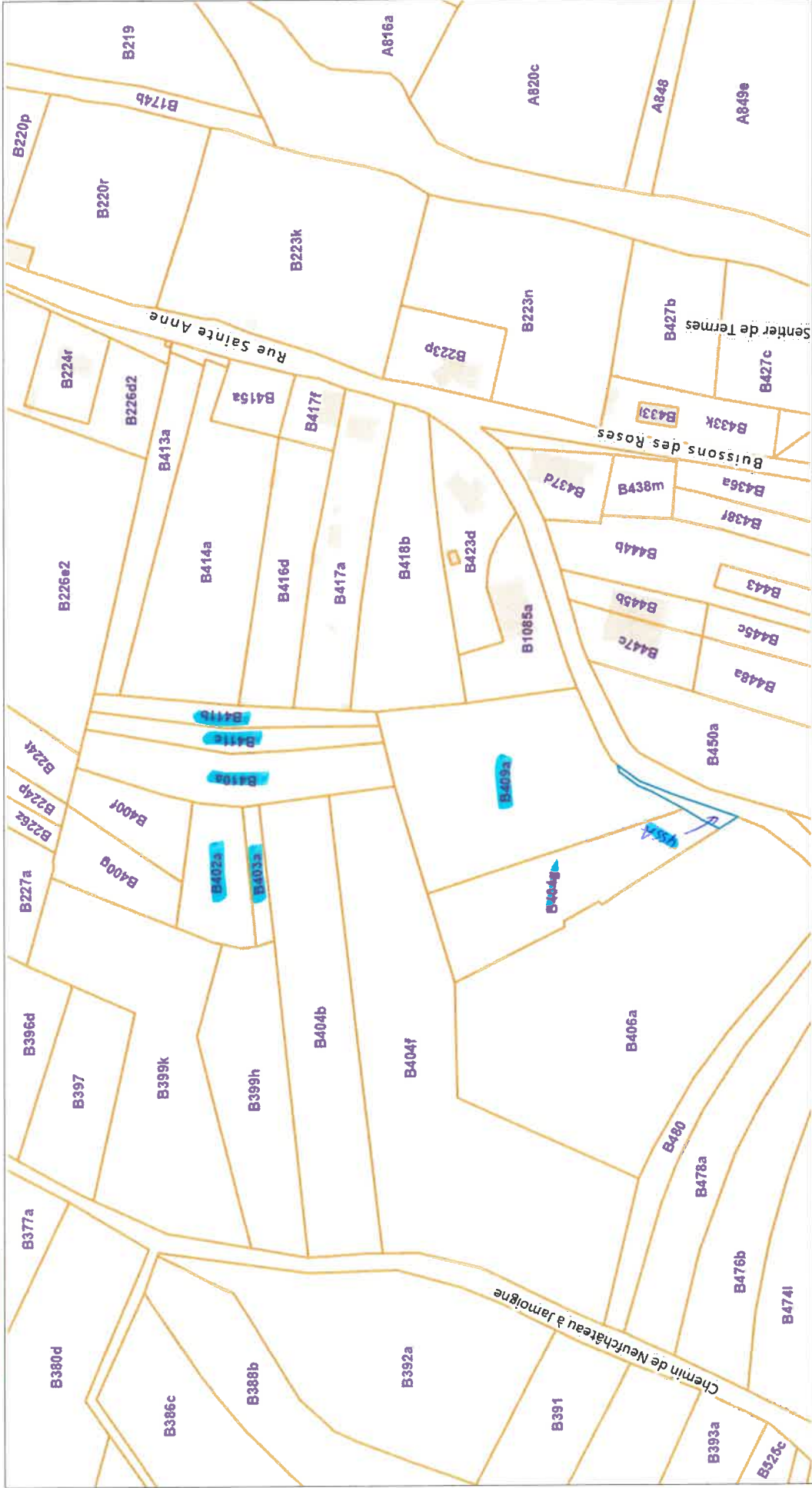
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/1

Situation la plus récente
Fait le 18/10/2024
Échelle : 1:2500

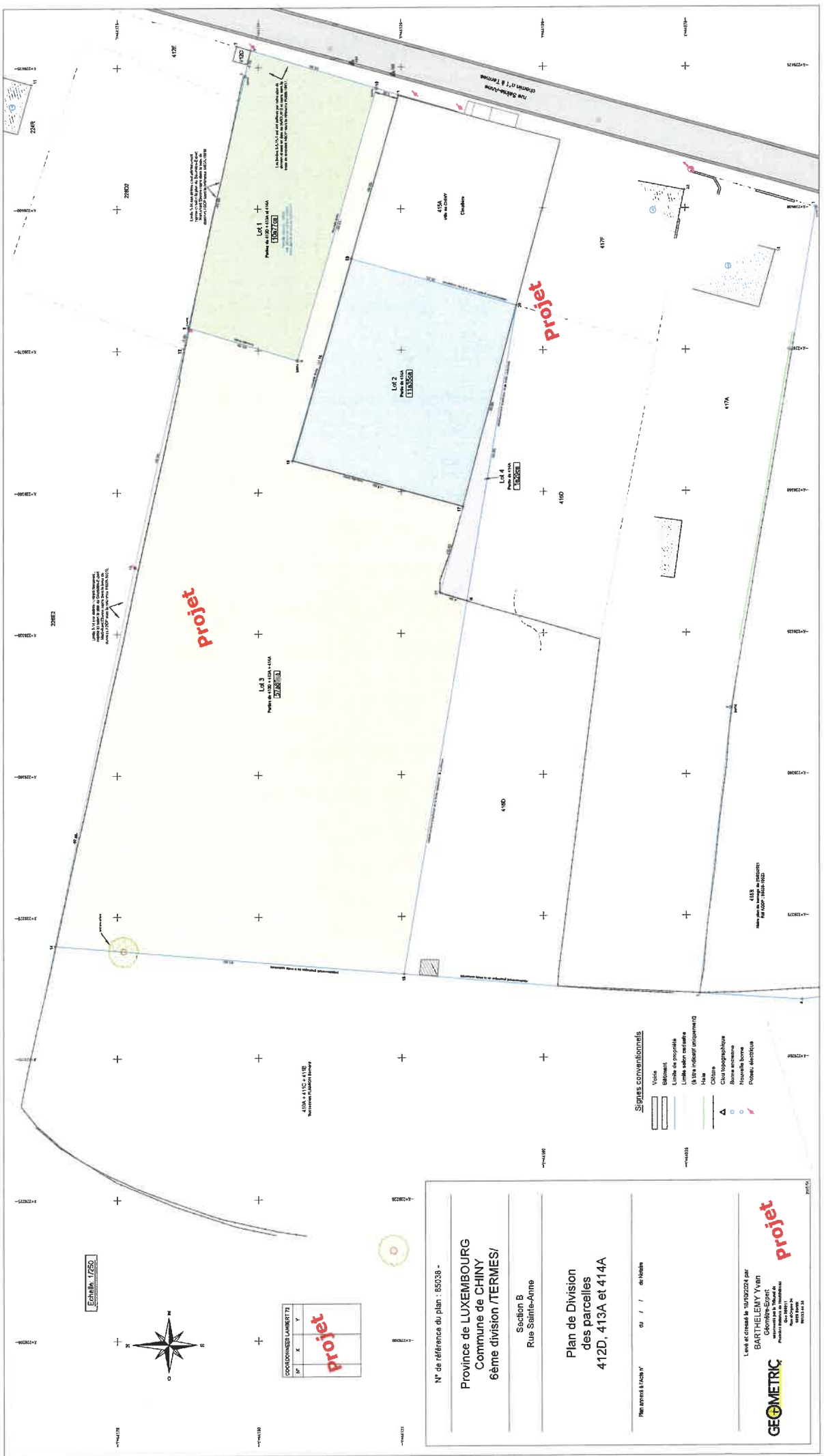


L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et/ou de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit (Bâtiment Régional) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Lot 5 B + plan géométrique (lot 3)
2 ha 47 a 39 ca

5A + 5B
lot 1



N° de référence du plan : 85038 -

Province de LUXEMBOURG
Commune de CHINY
6ème division / TERMES/

Section B
Rue Sainte-Anne

Plan de Division
des parcelles
412D, 413A et 414A

Plan annexé à l'acte n° ... de Notaire

Levée et dressée le 18/03/2024 par
BARTHELEMY YVAN
Géomètre-Espert
Prestataire agréé de l'Administration
Rue d'Orléans 1
L-1011 Luxembourg
Tél: 24 78 14 34

GEOMETRIC

projet

LOT 6

5ha 20 a 7ca

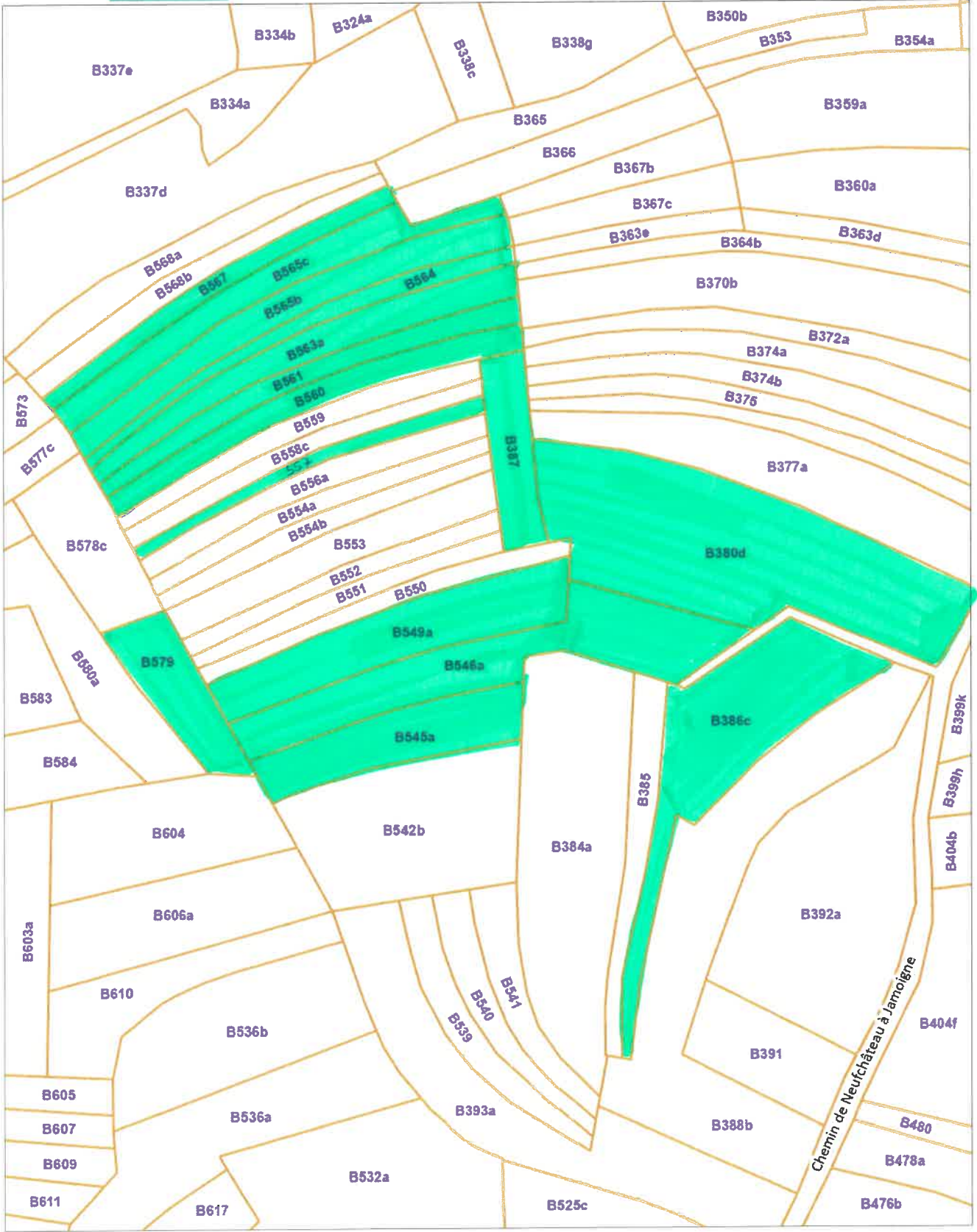


Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



LOT 7

28 a 91 ca



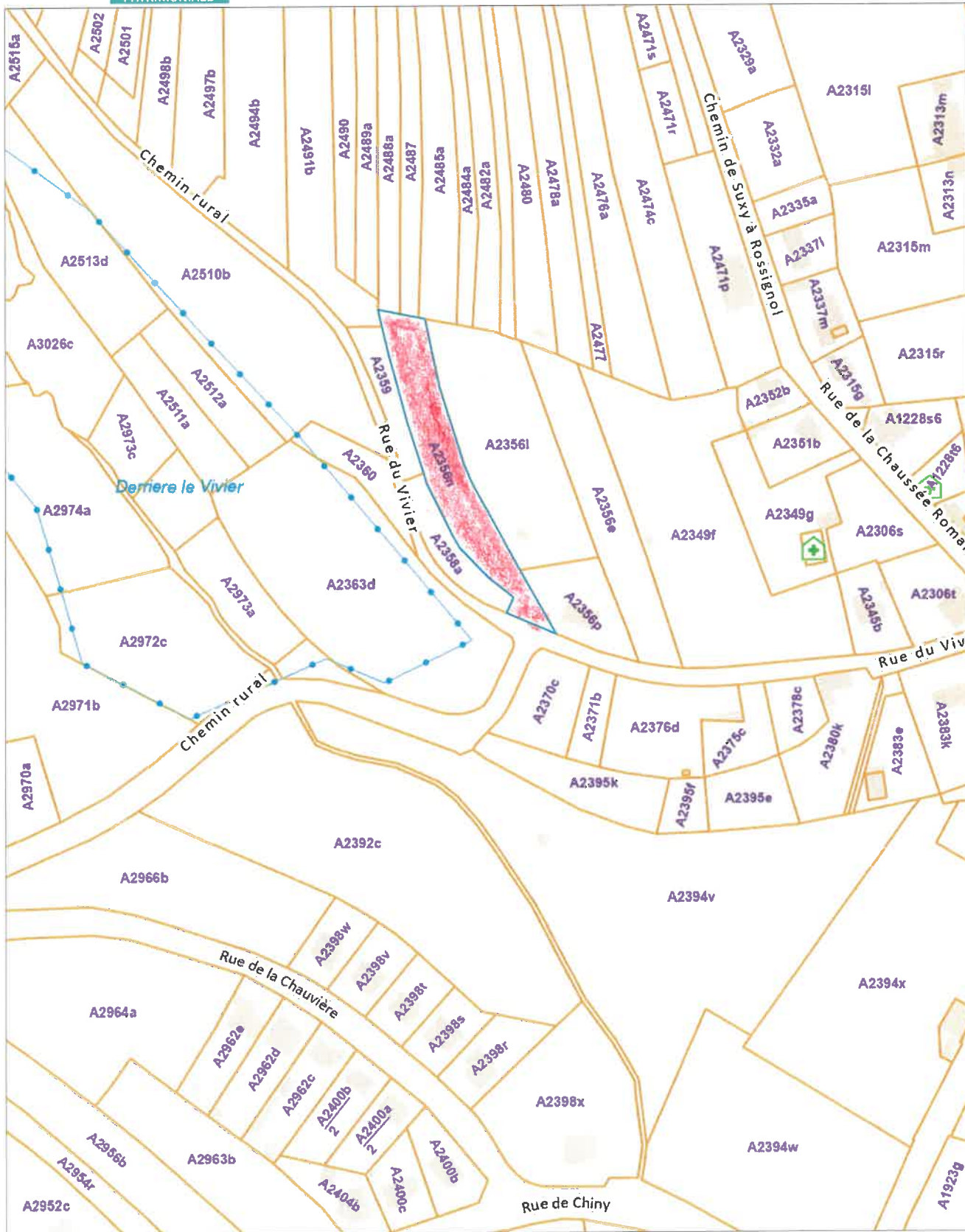
Service Public Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
TINTIGNY 3 DIV/ROSSIGNOL/

Situation la plus récente
Fait le 18/10/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Service Public
Fédéral
FINANCES

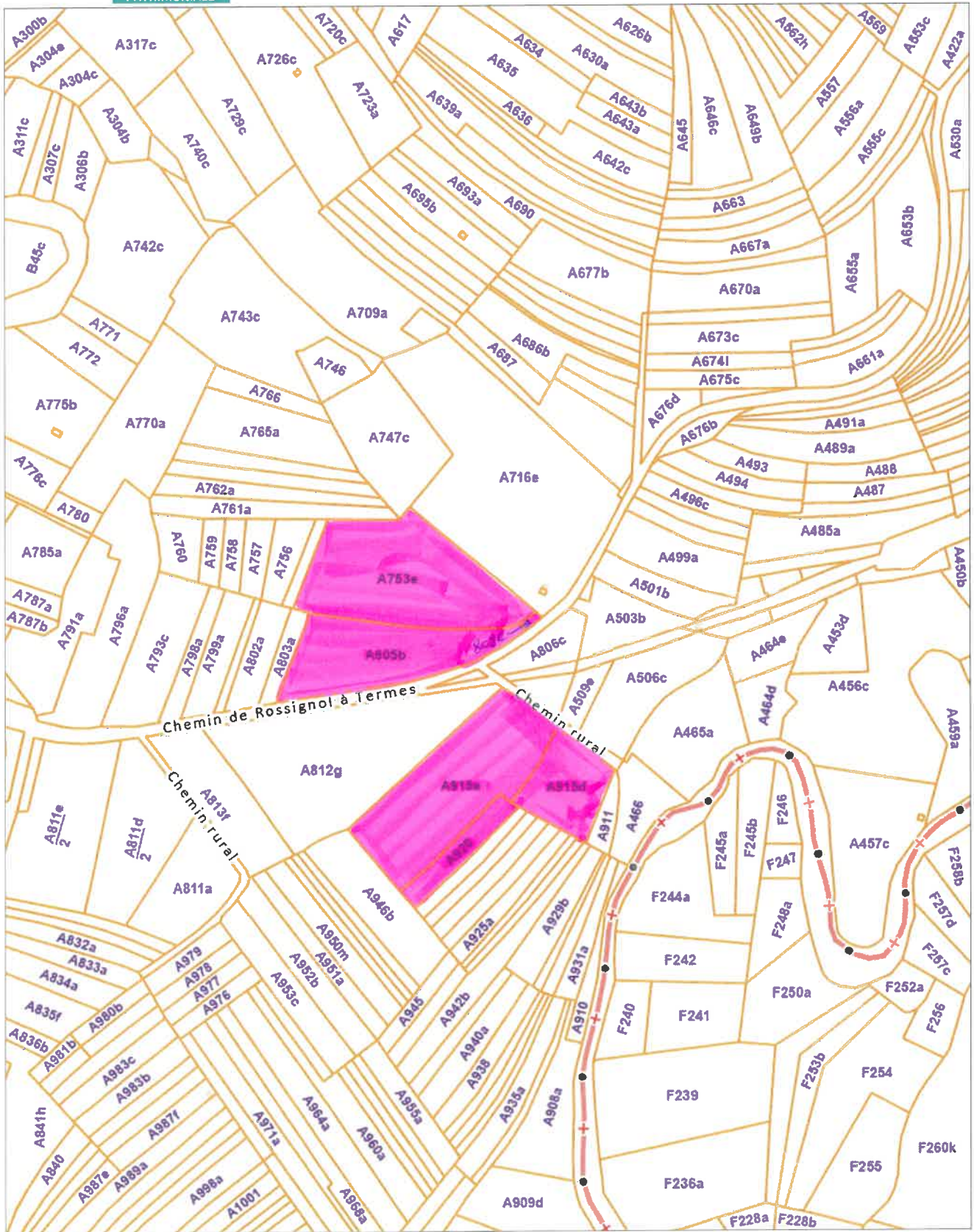
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Lot 8
6ha Goares 92ca

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:5000



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.



Lot 9

1 ha 30ares 50ca



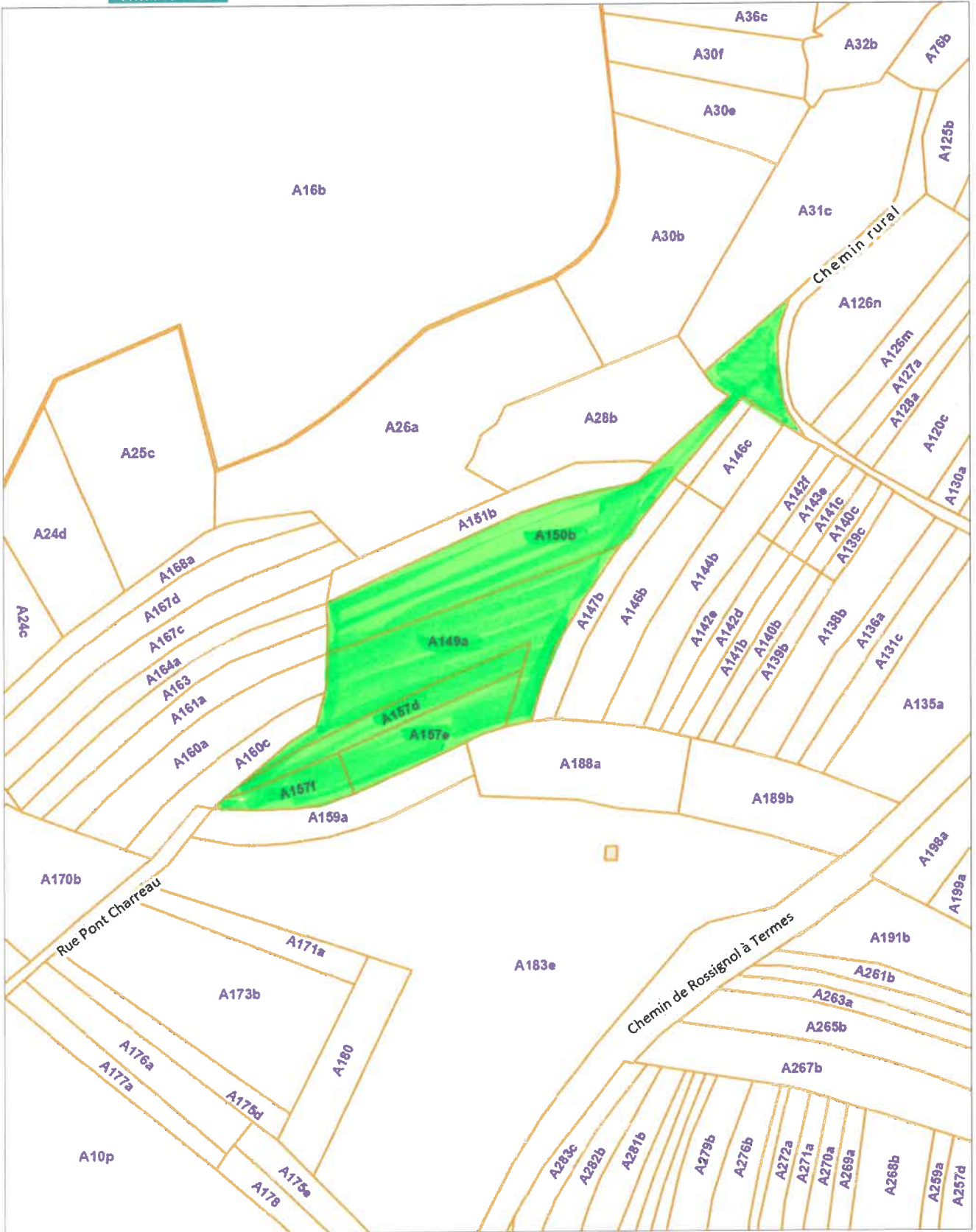
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Service Public
Fédéral
FINANCES

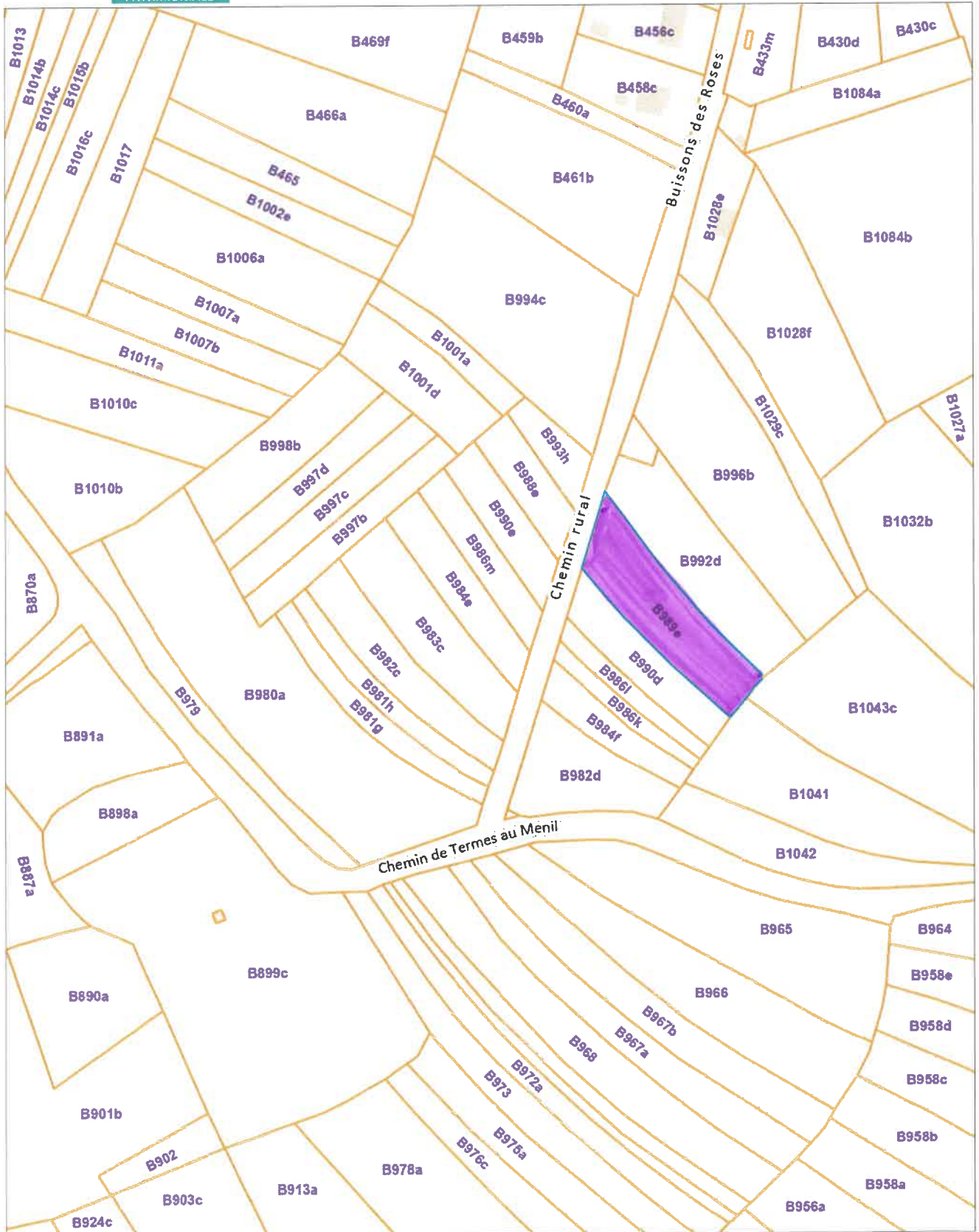
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:2500

Lot 15
29 a 706a



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





Service Public
Fédéral
FINANCES
DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
CHINY 6 DIV/TERMES/

Situation la plus récente
Fait le 23/09/2024
Échelle : 1:5000

Lot 11
28 a 90 ca



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

